

Communiqué du 13 février 2023



Méga-bassine à Epannes : la Coop de l'Eau va-t-elle oser démarrer un nouveau chantier qui sera probablement jugé illégal dans les mois à venir ?

La Coop de L'Eau 79 vient d'annoncer le démarrage d'un nouveau chantier de méga-bassines dans le Marais Poitevin. Ce projet d'Epannes avait déjà mobilisé des milliers de citoyen.ne.s et paysan.ne.s lors de deux manifestations massives (le 11 octobre 2020 et le 26 mars 2022). Les autres chantiers actuellement en cours font l'objet d'une forte contestation et le verdict de la cour administrative d'appel de Bordeaux pourrait faire annuler le projet de 16 méga-bassines dans les prochains mois. D'autant plus que l'enjeu "espèces protégées" est réel sur cette parcelle et conduit la LPO à porter un référé-suspension devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux !

Le Collectif Bassines Non Merci dénonce une ultime provocation et une tentative de passage en force indécente et irresponsable.

Un projet sous la coupe de procédures juridiques

- Alors que le Tribunal administratif de Poitiers a annulé l'autorisation unique de prélèvement d'eau dans le Marais Poitevin aux motifs qu'ils sont excessifs et que les études d'impacts insuffisantes, cette nouvelle méga-bassine envisage de pomper 238 407 m³ d'eau dans les nappes souterraines. Cette eau sera dirigée vers uniquement 5 exploitations agricoles.
- Alors qu'aucune demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées n'a été présentée, ce chantier représente une menace pour plus d'une dizaine d'espèces protégées présentes sur le site, comme le démontre l'étude d'impact elle-même. Cette construction ruinerait les efforts des associations de protection de l'environnement pour créer un espace favorable et nécessaire à la réimplantation dans notre région des dernières populations d'outardes migratrices en Europe. Ce risque majeur pour l'avifaune conduira la LPO, dans les prochains jours, à porter un référé-suspension devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux pour demander la suspension du projet en urgence !
- Alors que le Tribunal Administratif de Poitiers a récemment annulé 15 projets de bassines dans la Vienne et sur le bassin de l'Aume-Couture, **les 16 bassines en projet sur le bassin de la Sèvre niortaise, dont fait partie la SEV2 d'Epannes, sont en jugement auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux et risquent très probablement de connaître le même sort. Un tel démarrage de travaux juste avant un verdict juridique majeur ne fait aucun sens.**

Un écologue factice désigné pour attester de l'absence d'espèces protégées

Les porteurs de projet annoncent fièrement que les "prérequis" environnementaux sont respectés... Or, aucune confiance ne peut être accordée ni à la Société Anonyme Coop de l'Eau 79 qui n'a pas respecté le code de l'environnement sur les précédents chantiers, ni à la préfecture censée vérifier ces éléments. Rappelons que le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) n'a pas été saisi à Sainte-Soline alors qu'il aurait dû être consulté étant donné que le chantier est situé dans une ZPS (Zone de Protection Spéciale), justifiée notamment par la présence de l'Outarde Canepetière et appelant une étude d'incidences et des mesures de compensation à la hauteur de ces incidences.

Nous doutons très sérieusement de l'impartialité de l'écologue désigné par la Société Anonyme Coop de l'Eau 79. Nous rappelons que durant l'hiver 2021, le même écologue avait conclu que les terrains de la Vallée du Mignon traversés par les tuyaux pour alimenter la bassine SEV17 de Mauzé n'étaient pas en zone humide. Ces écologues autoproclamés ne devraient jamais être missionnés pour donner des avis aussi cruciaux mais bien être des agents assermentés relevant par exemple de l'Office Français de la Biodiversité.

Une telle manoeuvre rappelle fortement le lamentable précédent du BRGM qui avait répondu à une commande de la Société Anonyme Coop de l'Eau 79 et qui avait fini par reconnaître qu'il n'avait pas pris en compte le réchauffement climatique et ses conséquences dans son étude.

Lorsque des études sérieuses et indépendantes sur la biodiversité auront été réalisées, alors nous ne douterons pas des résultats.

- La plaine d'Epannes a été un bastion de nidification de l'outarde canepetière avant que les sols, les prairies, les haies ne soient massacrées. En dépit de ces ravages, un certain nombre d'espèces emblématiques et protégées, notamment certaines considérées comme prioritaire au niveau européen, continuent de fréquenter le site (busards, oedicnème criard, elanion blanc, gorgebleue à miroir...).
- Le démarrage des travaux en pleine période de renouveau printanier et de retour d'oiseaux migrateurs et l'augmentation des surfaces irriguées pourraient porter un coup fatal à ces espèces.
- La parcelle correspondant à l'emprise du chantier est une des dernières prairies encore en place dans ce secteur de plaines largement cultivées. Elle constitue à ce titre l'une des dernières parcelles fonctionnelles en terme écologique et génératrice d'insectes essentiels à l'alimentation printanière des premières nichées.

La méga-bassine du président de la FNSEA Nouvelle-Aquitaine et des

Deux-Sèvres

Après la mise en pause délirante du plan Ecoptyto, la méga-bassine d'Epannes est un nouveau cadeau à la puissante mafia de l'agrobusiness constituée par le syndicat agricole majoritaire FNSEA. L'un des principaux bénéficiaires n'est autre que Denis Mousseau, le président de la FNSEA Nouvelle Aquitaine ET des Deux-Sèvres.

Celui-ci ne manque jamais de se plaindre des "normes" imposées par l'Europe - il omet de rappeler que chaque année, c'est plus de 80 000 euros de subventions PAC qui lui sont versées par la même Europe :

- En 2022 : 80 264,60€
(EARL Mousseau : 32 186,94 € et EARL du Moulin à vent : 48 077,66€)
- En 2021 : 80 921,99€
(EARL Mousseau : 34 698,03 € et EARL du Moulin à vent : 46 223,96€)

Il convient également de souligner le rôle qu'il a joué alors qu'il était premier adjoint à la Mairie d'Epannes : lors d'un conseil municipal, il a fait témoigner la Société Anonyme Coop de l'Eau 79 de la pertinence du projet sans aucune présentation contradictoire... Cette réunion avait pour finalité d'accélérer la signature du permis d'aménager par le Maire de la commune.

Ce conflit d'intérêt avéré et ce lobbying auprès des élus du précédent mandat est parfaitement à l'image de ces dirigeant.e.s de la FNSEA qui **servent leurs propres intérêts au détriment des autres paysan.ne.s** car les bénéficiaires des bassines ne **représentent seulement que 5% des exploitations agricoles du territoire**, mais aussi de l'intérêt général des habitants qu'ils sont censés servir.

Denis Mousseau représente parfaitement cette catégorie d'exploitants agricoles qui seront parvenus à agrandir leur ferme en avalant celles des alentours, à accaparer de nombreux pouvoirs et à duper une population paysanne en souffrance.

Aujourd'hui, il souhaite s'accaparer l'eau du territoire pour continuer de s'enrichir sans vergogne en cultivant essentiellement des cultures vouées à l'export à grand coup de pesticides et d'engrais, sans aucune considération environnementale.



Il est encore temps d'éviter un nouveau fiasco

Il y a urgence à suspendre tous ces travaux avant que de nouvelles destructions irréversibles de nos territoires n'aient lieu et tant que toutes les procédures juridiques n'auront pas été à leur terme.

Nous interpellons solennellement les responsables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour qu'ils suspendent tout versement de fonds en attendant la décision de la Cour administrative d'Appel de Bordeaux et tant que les engagements liés au protocole ne sont et ne seront pas tenus.

Ce nouveau chantier va générer de très fortes tensions et risquent d'exarcerber les incompréhensions entre un certain monde agricole et des habitant.es qui voient leurs rivières et la ressource en eau potable déjà largement impactées par un système agricole mortifère et à bout de souffle. Comme à Mauzé, Sainte Soline ou Priaires, **notre collectif et tous.les les citoyen.nes du territoire et au-delà sauront se mobiliser contre ce chantier écocidaire.**

Nous conseillons également à Madame la préfète Dubée de retrouver la raison et le sens de l'intérêt général. Elle devrait être consciente de ce véritable fiasco à venir dont elle sera la première responsable lorsque la cour administrative d'appel de Bordeaux viendra à considérer prochainement cette bassine et les trois premières bassines comme illégales.

La Société Anonyme de Coop l'Eau 79 devra payer la remise en état du terrain. Que Monsieur Mousseau et ses complices n'aient aucun doute : nous serons là pour exiger le comblement du cratère, à leurs propres frais, cela va sans dire...

En attendant, il peut compter sur notre participation citoyenne active : grille par grille, bâche par bâche, nous l'aiderons à démonter toutes les bassines.

NO BASSARAN